L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

(Bureaux—No. 73 rue de Chartres.)

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 23 MAI

RESTAURANT CONFISERIE.—Nous apprenons que M. A. Coudreau, ancien chef de la maison Kuntz, et qui a tenu l'hôtel de la Louisiane à la Baie St-Louis, ouvrira, dans le courant de la semaine, au coin des rues Conti et Bourgogne, un restaurant confiserie dont il se propose de faire une spécialité. Il se chargera de fournir les repas aux familles, à leurs domiciles, et ses prix seront de vingt-cinq pour cent au-dessous de ce que leur coûte la nourriture chez elles.

Il y a long-temps qu'un de plusieurs établissements de ce genre, convenablement organisés, offrant des garanties de stabilité et de régularité, eussent dû exister dans notre ville; nous avons entendu beaucoup de personnes exprimer le regret que nous n'en ayons pas eu dès la fin de la guerre.

M. Coudreau s'est assuré des services de M. Louis E. Fauvrès, qu'il a intéressé dans la maison. M. Fauvrès a de nombreux amis parmi ses compatriotes, et sa popularité, jointe à la grande expérience de M. Coudreau, vaudra au restaurant confiserie tout le succès qu'il est possible d'obtenir dans les circonstances actuelles.

LE CHEMIN DE FER DE MOBILE.—Nous prévenons les voyageurs et les amateurs d'excursions que la Compagnie du chemin de fer de Mobile fait partir tous les soirs à 4 heures, un train express de nuit. Cette voie est la plus courte de toutes pour aller à New-York et à tous les points du nord et de l'est. Vous pouvez sur cette ligne avoir les chars Pullman pour tout le trajet et aller à St-Louis, Louisville et autres lieux avec deux changements de moins que par toute autre voie.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Ce chemin est achevé et relie par une double voie, rue de l'Esplanade, le pont du Bayou avec les lignes sur la levée de la même compagnie. Les chars commencerout leur service aujourd'hui dimanche 24 du courant à 5 heures du matin. Voyez l'annonce.

RÉCLAMATIONS CONTRE LES ETATS-UNIS.—Nous appelons l'attention des étrangers, (Français, Allemands, Espagnols, etc.) ayant des réclamations à exercer contre les Etats-Unis, sur l'avis de M. J. G. Enstis, avocat et commissaire des Etats-Unis, rue Carondelet No 33, concernant cette matière. Toutes les réclamations qui lui seront confiées, recevront une prompte attention.

T. DANZIGER & SONS.—Toujours les marchandises nouvelles! Le stock de MM. T. Danziger & Sons se renouvelle incessamment. Il faut dire aussi qu'il s'écoule avec une rapidité extraordinaire grâce au bon marché exceptionnel auxquels sont cotés les nombreux articles dont il se compose. Voir l'annonce ordinaire du dimanche.

GRAND DÉBALLAGE DE MARCHANDISES SÈCHES. NOUVEAUTÉS ET RÉDUCTION DE PRIX.—M. L. Langé, rue du Canal 164, vient de recevoir de New-York et d'Europe un vaste assortiment de marchandises sèches qu'il peut céder à des prix fortement réduits. On peut s'en faire une idée juste en parcourant la liste de prix qui accompagne l'annonce.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Un médecin, depuis longtemps connu dans notre ville, le Dr. B. Mass, annonce que, prenant en considération la triste condition de beaucoup de personnes, il s'est décidé à donner des consultations gratuites aux heures et endroits indiqués dans son avis. Nous ne pouvons que féliciter le Dr. Mass de sa libéralité.

On achète de beaux porte-éventails en bronze oxidé, au prix de $2 00 à $3 00, chez Zummermann. Dernier cachet parisien.

En passant rue du Canal, jeter un coup-d'œil dans la vitrière de Levy et voyez ce que l'on peut acheter avec la somme de $1. Les chapeaux coûtant $1 sont réellement superbes et peuvent s'adapter à toutes les têtes.

POMPANOS ET MAQUEREAUX.—MM. England, Talton & Co., 69 rue Front, continuent à recevoir des pompanos et des maquereaux spagnols frais, qu'on trouvera aux étaux 77, 78, 79 et 80 du marché français.

Le magasin où l'on peut se procurer de bons meubles de salle à manger à meilleur marché qu'ailleurs, est bien certainement celui de Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido. Vous trouverez là pour $57 et au dessus un sideboard à dessus en marbre, une table à allonges et six chaises.

Huile de foie de morue et chaux, 130 rue Canal.

☞ Les taxes de ville et d'Etat peuvent être réglées par MM. Barnett & Cammack, courtiers, No 12 rue Carondelet, aux taux le plus bas possible. Les personnes qui ont des taxes à payer feront bien de s'adresser à eux; ces messieurs leur procureront une économie considérable.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.—Pour savoir ce que c'est qu'une réduction de prix en matière de marchandises sèches, il faut se transporter au magasin de M. L. Byrne & Co., rue du Canal 163, et examiner les marchandises qui se trouvent dans ce vaste emporium. Nous ne connaissons rien qui puisse l'emporter par le bon marché, mais il faut payer comptant; c'est la condition *sine qâ non* de cette énorme réduction de prix. Voyez l'annonce.

☞ Le magasin situé au coin des rues Royale et St-Philippe est à louer et l'on pourra en prendre possession sur le-jour. C'est une des positions les plus favorables de la ville, pour la vente de marchandises sèches. S'adresser à M. T. Danziger, rue du Canal, 203.

LIQUIDATION, LIQUIDATION.—Voilà le grand mot lâché. Liquidation! Les affaires sont mauvaises, ou plutôt on n'en fait pas du tout, à moins de se résigner à un sacrifice. C'est justement ce à quoi s'est résolu M. Turcotte qui doit avoir, du reste, tout vendu d'ici au 1er juillet. On trouve dans son magasin, en conséquence, de grandes occasions de bon marché.

PIANOS.—M. Louis Grünewald, rue Baronne No 18, offre en ce moment à très-bon marché des pianos de Steinway, Knab, Westmayer et Pleyel. Il offre aussi des conditions faciles de paiement. On verra dans une annonce insérée plus loin les prix qu'il demande pour des pianos d'occasion, mais tous en parfait état. Jamais prix ne furent plus modérés.

VINS.—Nous appelons l'attention des consommateurs sur l'annonce que M. P. E. Bralatour publie aujourd'hui dans l'*Abeille*. M. Bralatour a en magasin et en douane, de grandes consignations de vins, supérieurs et ordinaires, en barils et en caisses, de pale ale d'Edinbourg, d'absinthe, genièvre et un assortiment considérable d'articles alimentaires.

IL FAUT QUE CELA SOIT VENDU.—MM. H. B. Stevens & Co., au coin des rues St. Charles et Commune, annoncent dans nos colonnes que leur grand assortiment de vêtements, de lingerie, etc., DOIT ETRE VENDU. Leur assortiment de vêtements de *messieurs*, de *garçons* et *d'enfants*, est le plus grand et le plus fashionable qu'il y ait en ville, et leurs prix ont été réduits à des taux tellement plus bas que tous ceux auxquels la même catégorie de marchandises s'est vendue jusqu'ici, que cela doit assurer le prompt écoulement de leurs marchandises.

BONNE OCCASION.—M. J. B. Vinet invite ses connaissances et ses amis à s'assurer par eux-mêmes du bon marché de ses faïences, porcelaines, verreries et articles de ménage, rue du Camp No 36. Il a fait une réduction vraiment considérable de prix.

—On sait que l'armée territoriale est divisée en deux parties: une partie active et une réserve.

D'après les renseignements qui nous sont communiqués, la réserve serait formée des classes 1855, 56, 57, 58, 59, 60.

Quant aux hommes des classes de 1861 à 1866 ils composeraient la partie active et recevraient immédiatement l'instruction militaire.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LA GUERRE DES CLANS,

Suite.

Nègres et Mulâtres.

Il y a positivement un schisme dans le parti radical, et l'on ne peut plus mettre en doute qu'il y ait en ce moment deux factions en présence, la faction noire et la faction mulâtre.

Les lecteurs savent sans doute, que les mulâtres ont souvent des préjugés bien plus fortement enracinés contre les nègres, que les blancs eux-mêmes. Ils se croient supérieurs à ceux-ci, et ils traitent leurs rapports, et ils affectent de les traiter avec une sorte de dédain, quand ils n'ont plus besoin d'eux.

Ils prétendent de droit à tous les emplois publics, comme étant plus éclairés, plus intelligents, comme se rapprochant davantage du blanc. Les nègres se sont aperçus enfin qu'ils étaient les dupes de leurs frères de couleur, qui ne sont servis d'eux jusqu'à présent, de concert avec quelques chevaliers d'industrie appartenant à la race caucasienne, pour tirer leurs marrons du feu, sans leur donner jamais que les épluchures.

Ils ont donc résolu de les mettre de côté, afin d'avoir, à leur tour, une part du gâteau politique.

Cette détermination soudaine a jeté le désarroi dans tout le camp radical, et les mulâtres qui se considéraient comme devant être les représentants naturels de la race africaine, sont décidés à rester au pouvoir tant qu'ils le pourront, par tous les moyens et par tous les expédients possibles, jusqu'à ce qu'on les mette dehors par les épaules.

Cet antagonisme de races a déjà eu pour résultat d'amener une rixe sanglante dans le dixième ward, qui aura probablement des suites très graves.

Les autorités actuelles n'ont adopté aucune mesure pour réprimer les désordres qui ont eu lieu, et ne paraissent pas avoir pris aucune précaution pour prévenir des désordres de même nature qui pourraient se renouveler.

Si les émeutiers, qui ont tiré plus de cinq cents coups de pistolet, il y a plusieurs soirs, dans un quartier fréquenté de la ville, avaient été des blancs; vite, M. Beckwith aurait enfourché son grand cheval de bataille; il aurait fait appel à toutes les forces de terre et de mer des Etats-Unis, et tous ceux qui se seraient trouvés impliqués dans cette échauffourée auraient été traînés devant la Cour du juge Woods, en vertu de la loi des kuklux et sur l'accusation de meurtre ou de tentative de meurtre.

Mais, comme les coupables ont la peau noire ou jaune, on ne les inquiète pas; tandis que nos citoyens estimables de la paroisse Grant subissent pour la seconde fois un jugement inique et sont exposés aux calomnies de M. Beckwith, qui tonne contre les *rebelles* du Sud et qui les voue à toutes les flammes de l'enfer.

Selon que vous serez noirs ou blancs, les jugements des cours vous prononceront innocents ou coupables.

Hier matin, il y a eu une querelle sanglante, rue Erato, près Dryades, qui a résulté de l'animosité existant entre la faction nègre et la faction mulâtre.

Un certain Philippe Perrin a été mortellement blessé par Edward Stansberry, et il ne doit plus être du nombre des vivants à l'instant où nous écrivons ces lignes.

Appartenant au même ward républicain, tous les deux de couleur, Perrin et Stansberry ont eu des différences d'opinion dernièrement. l'un était un partisan de Pinchback, l'autre un adepte de Lewis.

Ils se sont rencontrés, hier matin, vers neuf heures. Perrin était légèrement ivre; il s'est approché de Stansberry et lui a demandé raison d'une communication qu'il prétendait avoir été signée et publiée par celui-ci dans les colonnes du *Republican*.

Après avoir échangé quelques paroles assez vives, les deux hommes en sont venus aux 2 mains.

C'est Perrin qui a frappé le premier, nous assurent-on, et Stansberry a battu en retraite devant lui, jusqu'au moment où, croyant sa vie menacée, il a tiré un couteau-poignard de sa ceinture et l'a plongé à deux reprises différentes dans la poitrine de son adversaire.

Le meurtrier a été arrêté et enfermé à la station Parader. Il a refusé de faire aucune déclaration.

Perrin, mortellement blessé, comme nous l'avons dit, a été transporté à sa résidence, rue des Magasins.

Les docteurs Tanney et Drew, qui ont été appelés à lui donner des soins, après avoir examiné ses blessures, ont déclaré qu'il n'y avait pas d'espoir.

LES DROITS CIVILS.

Une décision du pseudo-juge Lynch.

M. Lynch, le pseudo-juge de fabrique radicale, qui préside la Quatrième Cour de District, vient enfin de donner une décision dans le premier procès en dommages qui lui a été soumis, celui de Peter Joseph, couleur, contre M. David Bidwell, propriétaire de l'Académie de Musique.

Or se souvient que le jury qui devait décider cette affaire, et importante, en raison des principes qu'elle met en jeu, n'avait pas pu s'accorder, et que, conséquemment, il avait été déchargé. Heureusement que M. Field, agissant comme avocat du défendeur, s'est, hier, en présence d'un pareil résultat, de demander que la constitutionnalité de la nouvelle loi qui autorise un juge à rendre un arrêt quand le jury n'a pas présenté de verdict, fut mise à l'épreuve et référée à la Cour Suprême pour une opinion.

Sa motion a été dûment enregistrée, de sorte, qu'il est fort possible, que le jugement de M. Lynch, jugement prévu à l'avance, ne signifie pas grand chose après tout.

Il est assez clair, que cette loi, créée dans un but politique, par la Législature bâtarde du Mechanics Institute, ne saurait être constitutionnelle, puisqu'elle détruit un partie, sinon en totalité, le système national du jury.

M. Lynch, cependant, ne s'arrête pas à une considération aussi mesquine. Peu lui importe le droit, peu lui importe l'équité, pourvu il s'agit pour lui de se conserver les bonnes grâces de la population de couleur, à laquelle il doit,—avec l'aide des baïonnettes fédérales,—la position nouvelle qu'il occupe en ce moment.

M. Lynch s'est posé tout d'abord en champion de l'égalité sociale, sa décision n'étonne donc personne.

On voit, pourtant, qu'il a eu un peu peur de trop braver l'opinion publique, car il s'est montré remarquablement modéré, en condamnant M. Bidwell à payer $1,000 seulement, au lieu de $5,000, au cas plaisant Joseph de la police métropolitaine, qui avait voulu imposer sa présence aux habitués de l'Académie de Musique.

M. Lynch s'est prononcé aussi dans l'affaire de Clermont contre O'Neal, George Washington contre Mc Closkey, Lewis contre Mc Closkey.—Il condamne chacun des défendeurs à payer la somme de $250 pour satisfaire l'amour propre blessé des Africains qui se prétendent lésés.

M. Lynch fait de la popularité à bon marché, car l'inconstitutionnalité de la loi, qui lui donne momentanément ce privilège, une fois démontrée, toutes ses illusions des nouveaux affranchis s'écrouleront comme un château de cartes, et ces enfants gâtés du radicalisme resteront gros Jeans comme devant.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.

Les prisonniers de la paroisse Grant.

La Cour est entrée en séance, hier matin, avec le juge Woods au fauteuil. La sombre légion des témoins à charge a continué à défiler devant M. Beckwith, qui l'a passée en revue, en accueillant avec un sourire indulgent chacun de ses nobles frères et amis.

Levy Nelson, l'un des chefs des émeutiers nègres a raconté sa petite histoire.

Ce personnage suspect a en l'honneur d'être conduit personnellement à la *bouchérie*. On a pris la peine de le fusiller tout particulièrement; et cependant, il n'est pas mort que nous sachions, et pour un homme qui a, au moins, deux livres de plomb dans le corps,—c'est lui qui le dit,—il n'a vraiment pas trop mauvaise mine.

Levy Nelson s'est contredit de la façon la plus outrée, lorsque M. Beckwith ayant tiré de lui son nom, son rôle, il a dû répondre aux questions embarrassantes de M. Ellis, avocat de la défense.

On ne sait pas au juste ce que Levy Nelson aurait fini par avouer, si le juge Woods n'avait eu la bonté d'intervenir en sa faveur en coudamnant M. Ellis au silence. Ce brave Levy Nelson a déclaré, cependant, qu'il s'était rendu à la maison de cour de Colfax et qu'il avait pris les armes pour défendre la CONSTITUTION des Etats-Unis, parce qu'il avait prêté un serment à cette effet, lorsqu'il avait exercé pour la première fois le droit de suffrage.

Si quelqu'un avait demandé au témoin ce qu'il entendait par la constitution des E. E. U., il aurait fait, sans doute, la réponse la plus incongrue.

Interrogé par lui, c'est le droit de piller les habitations des blancs, avec la protection et la permission tacite du gouvernement des Etats-Unis.

Levy Nelson serait étonné outre mesure si on lui contestait ce droit, et il entretrait en de belles fureurs contre le président Grant, qu'il accuserait de vouloir tourner le dos aux pauvres noirs persécutés et maltraités.

C'est ainsi que la plupart des nègres comprennent la liberté, qu'ils confondent invariablement avec la licence.

On les a gâtés depuis la guerre, et malgré les rudes leçons que la population de nos campagnes s'est vue souvent forcée de leur donner, on ne leur persuadera jamais qu'ils ne sont pas des êtres privilégiés. Il y en a qui poussent l'aberration mentale jusqu'à prétendre que le Christ était un nègre, et M. Beckwith n'est pas loin d'avoir l'air de partager cette opinion.

D'autres témoins plus bêtes et moins amusants que le facétieux Levy Nelson, ont été entendus. Ils ont manqué d'imagination et n'ont pas même pu parvenir à décrire le dîner de leur rôle.

M. Beckwith devrait leur donner un mauvais point à chacun, tout en offrant le pompon à Levy Nelson.

La cour s'est ajournée à lundi.

UN MISERABLE COMPLOT.

Justification du capitaine Fremaux.

L'affidavit dressé contre le capitaine Fremaux, gardien de la prison de paroisse, par Katie Shannon, une de ses prisonnières, condamnée à six mois de détention pour vol, qui l'accusait de viol, avait surpris péniblement tous ses amis, qui était convaincus, cependant, de son innocence.

Ils ne se trompaient pas en cela, car, le capitaine Fremaux, conduit hier devant la cour du juge Sterns, après avoir subi un examen préliminaire, a été honorablement acquitté.

Il a été prouvé, en outre, que le capitaine avait failli être victime d'une honteuse machination; mais, la femme Shannon et son mari n'avaient mal fait leurs calculs, car, rien n'a été plus facile à l'accusé que de prouver un alibi, par les déclarations de nombreux témoins.

Cela seul aurait suffi pour le blanchir complètement; mais, la femme Shannon a avoué, après avoir hésité longtemps, que son avocat, M. Brown, à qui elle avait confessé que les accusations comprises dans l'affidavit n'étaient pas fondées, avait refusé de faire, en conséquence, de la représenter dans cette affaire.

En effet, M. Brown, a demandé et a obtenu l'autorisation de se retirer, au commencement de l'examen.

Katie Shannon dans le cours de son témoignage a déclaré également, que lorsque le capitaine Fremaux lui avait fait violence, à six reprises différentes, elle n'avait pas crié, elle n'avait pas appelé au secours, parce qu'elle s'avait qu'étant sa prisonnière elle se trouvait être complètement à sa merci. Bien plus, cette femme a refusé, tout d'abord, de faire aucune déposition, se contentant de dire que le capitaine Fremaux lui avait fait une grande injustice; et, ce n'est que lorsqu'elle a été menacée par le juge Stacs d'une condamnation pour parjure, qu'elle s'est décidée à parler.

Le mari de Katie Shannon est l'officier de police portant le No 81 et appartenant au premier precinct, qui s'est enivré, avant hier, dans le café de Wenger, et qui a été arrêté au pied de la statue de Clay par l'agent Sullivan, pour avoir troublé la paix publique.

Il a comparu en cour dans le costume le plus débraillé et avec un œil poché. Son apparence et sa tenue n'étaient rien moins qu'une recommandation pour la plaignante. Un des témoignages les plus importants a été celui de M. Smith, un avocat, qui a déclaré que s'étant rendu avant hier, vendredi, à la prison de paroisse, il avait entendu quelques bribes d'une conversation entre M. Brown et Katie Shannon, en passant dans un corridor. M. Brown disait à haute voix: "Cela suffit, je ne veux plus m'occuper de cette affaire."

Plus tard, M. Brown est venu à lui, Smith, et lui a dit qu'il désirait parler à M. Fremaux, parce qu'il avait la preuve de son innocence. M. Smith a conseillé à M. Brown de ne pas voir le capitaine Fremaux dans le moment, parce qu'il serait très mal reçu.

Le pseudo-gouverneur Kellogg a témoigné également, prouvant un alibi en faveur de l'accusé, dans l'après-midi du 13 mai. M. Kellogg a déclaré qu'une circulaire avait été signée par messieurs Bigney, du *Times*, Harry Wilde, du *Picayune* et Tracy, du *Republican*, pour demander la grâce de Katie Shannon.

Après avoir entendu toutes ces déclarations, le juge Stacs s'est aperçu qu'il avait à faire, c'était de décharger honorablement M. Frémaux.

Il reste encore une chose à faire, cependant; et nous pensons qu'une accusation de parjure dirigée contre Katie Shannon ne serait pas hors de propos.

La réputation d'un honnête citoyen ne doit pas être attaquée impunément, et le capitaine Frémaux, qui a subi pendant plusieurs jours l'humiliation d'un soupçon infamant qui pesait sur lui, a droit à une réparation entière.

LA POLICE SECRETE.

Arrestation d'un bandit notoire.

L'agent Pierson, du service secret, s'est distingué, hier après midi, en appréhendant au corps le voleur célèbre dans les annales de la police, qui n'est autre que le fameux Smithsonian Bowman, un gibier de prison et un expensionnaire du pénitencier de Baton Rouge.

M. Pierson avait lieu de croire, que Smith, alias Bowman, et Munson Alexander, frère du bandit qui a été arrêté, par les officiers Deveraux et Harris, étaient les auteurs du vol hardi qui a été commis dans la grocerie de M. Phillips. Il s'est mis à la recherche de ces deux gaillards, et vers six heures, hier midi, il a rencontré le premier, au coin des rues Sevigné et Remparts.

Il l'a capturé sans qu'il n'eut le temps de se reconnaître et l'a enfermé à la station de police du premier precinct, où le maire Alexander est toujours. Les amis de ce dernier nous espérons qu'il ne respirera pas longtemps encore l'air pur de la liberté.

Ce sont ces deux industriels, paraît-il, qui ont signé Badger.

On avait accusé Bertin à tort. Rendons lui cette justice.

M. Pierson est un officier habile et consciencieux; nous faisons donc des vœux pour qu'il ne s'arrête pas en aussi bon chemin.

Que la police secrète ait été mise par son activité et par son zèle à l'Hosanna! Que l'indifférence de la police métropolitaine

Le meurtre du jeune Roux.

Messieurs Gallatas et Charles Roberts, les deux commis de M. Lopez, qui avaient été arrêtés et incarcérés sur l'accusation de complicité dans le meurtre de M. Jules Roux, ont été déchargés, hier, par le Grand Jury de la paroisse d'Orléans, qui a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre.

Le mystérieux assassin est toujours inconnu.

Vins et Liqueurs médicinaux, 139 rue Canal.

Excellentes montres d'argent chez Zimmermann au prix de $14 00. Elles sont garanties comme donnant très exactement l'heure.

Le Cincinnati Beer Saloon, 32 rue Royale, est le modèle des salons de rafraîchissements. La grande salle est ornée d'une fontaine qui y entretient une fraîcheur agréable, et les consommateurs peuvent en outre, quand il leur plaît, se réfugier sous les ombrages du délicieux jardin qui fait partie de l'établissement.

On trouve maintenant partout de la bière à 5 cents le verre, mais elle est le plus souvent médiocre. Au *Cincinnati Beer Saloon*, 32 rue Royale, c'est du vrai *lager* à la température de glace. Avis aux consommateurs.

INJECTION D'AMMONIAQUE DANS LES VEINES, CONTRE LES EFFETS DE LA MORSURE D'UNE VIPERE.—On se rappelle sans doute les résultats heureux qui ont suivi l'injection d'une solution d'hydrate de chloral, pratiquée par M. Oré, dans les veines d'une malade atteinte de tétanos traumatique. A l'appui de l'innocuité des injections intra-veineuses, M. Oré présente une nouvelle observation.

Dernièrement, un jeune homme s'étant endormi sur le bord d'un fossé, fut réveillé par la sensation d'un corps glissant le long de la jambe: c'était un serpent à tête aplatie et large, offrant une sorte grisâtre, tachetée de noir, qu'il reconnut pour être vipère. Il avait voulu la saisir au-dessous de la tête; mais l'animal avait glissé entre ses doigts et l'avait mordu au pouce de la main droite. Immédiatement il avait ressenti, au niveau de la piqûre, une douleur aiguë qui avait été aussitôt suivie d'un gonflement venus avant 10 heures, ont en envahi la main, le poignet, l'avant-bras, le bras, l'épaule, le tronc.

Lorsqu'il fut conduit, le lendemain, à l'Hôpital Saint-André de Bordeaux, le gonflement avait envahi tout le tronc; la peau, fortement tendue, offre une teinte ictérique avec quelques plaques plus foncées. Des scarifications, pratiquées quelque temps auparavant, au niveau de la morsure, suivies de badigeonnages avec de l'ammoniaque, sont restées sans effet.

M. Oré se décide à injecter une solution d'ammoniaque dans le tormentum ictaloire. Des injections semblables avaient été pratiquées par des médecins américains pour combattre les effets de morsures de serpents. Après avoir comprimé l'avant-bras gauche au-dessous de l'articulation du coude, il piqua une des veines avec un trois-quarts capillaire, et il injecta, en une seule fois, un mélange de dix gouttes d'ammoniaque dans sept grammes d'eau distillée. Le soir, le malade était déjà mieux; à minuit, le sommeil survint et dura jusqu'au matin. Le gonflement n'avait plus progressé; la peau était moins tendue. Entre trois jours après son entrée à l'hôpital, le malade s'est levé pour la première fois; la guérison était achevée huit jours après.

UNE FEMME ENTERRÉE VIVE.—Le *Messager du midi* reçoit de Salon (Bouches du Rhône), le mai, les renseignements suivants, sur un fait d'inhumation précipitée qui a eu lieu récemment dans cette localité.

"Il y a environ deux ans, les époux C..., de Marseille, marièrent leur fille, à peine âgée de seize ans, à un jeune homme dont la famille habitait Salon. Le mariage célébré, le jeune couple partit pour cette ville, où il fêta, quelque temps après, la naissance d'un enfant. La mère était déjà en pleine convalescence, lorsqu'un soir une abondante hémorrhagie se produisit et affaiblit tellement la malade qu'elle perdit connaissance, et que le médecin appelé à la hâte n'arriva que pour constater le décès.

On était en plein mois d'août, époque à laquelle les chaleurs tropicales qui régnent dans notre région ne permettent pas de conserver longtemps un cadavre. Le médecin conseilla une rapide inhumation, et six heures après la famille désolée conduisait la jeune morte à sa dernière demeure.

"Mais il y a quelques jours, le mari veuf ayant manifesté l'intention de se remarier, sa belle-mère, Mme C..., réclama le cadavre de sa fille pour le faire transporter à Marseille. La courageuse mère voulut être présente à l'exumation; mais lorsque le cercueil du nouveau fut décellé, elle recula épouvantée devant l'horrible spectacle qui s'offrit à ses yeux. Le cercueil du cercueil était enfoncé et portait des traces de violence. Le cadavre gisait au milieu du caveau, les cheveux arrachés, les vêtements en lambeaux et les poings à demi rongés."

"Il est impossible de peindre le désespoir de la mère, dont la raison est tellement ébranlée que ses amis craignent avoir à déplorer un second malheur. On assure que la justice a ouvert une enquête."

UNE COQUILLE.—Nous trouvons dans le *Journal de Sentis* du 12 avril, une jolie coquille:

"A peu d'exceptions près, les blés promettent de bons et d'abondants produits. Les colzas sont magnifiques. Les sainfoins sont dans une situation excellente.

"*Les pompiers sont partout couverts de boutons magnifiques.*"

A propos de cette coquille, nous nous souvenons d'avoir lu celle-ci dans un journal belge:

"La révolte des pommes de terre présente le caractère le plus alarmant; récolte au vin de récolte."

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

ANGLETERRE.

Londres, 23—Le correspondant parisien du *Times* mande à ce journal que le nouveau ministère tombera s'il tente de faire autre chose que de l'administration; et dit que le président MacMahon a menacé hier matin de donner sa démission.

Une dépêche de Paris au *News* rapporte que tout espoir de passer les bills constitutionnels est abandonné. La nomination du général Clissey à la présidence du conseil a fait sensation.

Des dépêches de Santander représentent l'incursion carliste dans ce voisinage comme un formidable mouvement. Quelque 1500 insurgés sont à cinq lieues de la ville. Ils ne font pas de quartier.

FRANCE.

Paris, 23 mai.—Les journaux pensent généralement que le ministère est plus un ministère d'affaires que le représentant d'un programme politique quelconque.

Paris, 23.—La majorité de l'Assemblée paraît décidée à soutenir le nouveau ministère.

Paris, 23— Le prince Clovis Hohenlohe, le nouvel ambassadeur allemand en France, a présenté ses lettres de créance au président MacMahon aujourd'hui. Des assurances fort amicales ont été échangées. L'Assemblée s'est ajournée à jeudi prochain, pour donner au ministère le temps d'arranger l'ordre des affaires avec le comité constitutionnel.

JAMAIQUE.

Kingston, 23 mai.—Des avis du Port-au-Prince disent que le Président d'Haïti, a resigné sa place et qu'il a remis ses pouvoirs à Dominique qui est soutenu par l'armée. Il demande que l'Assemblée le prononce président. Il y a pas eu de trouble, mais l'inquiétude règne.

WASHINGTON.

Washington, 23.—Beaucoup de gens de couleur et les blancs généralement, en dehors des cercles officiels, déplorent l'action du Sénat comme destructive des écoles publiques dans tout le Sud.

Les tacticiens parlementaires les mieux informés assurent que les démocrates peuvent écarter toute décision sur le bill des droits civils jusqu'après l'ajournement.

Washington, 23.—Le bill des droits civils a passé ce matin à 7 heures et demie. Vote strict de parti. 45 sénateurs présents.

Washington, 23.—Le vote sur le bill des droits civils a été: en faveur,—Alcorn, Allison, Boutwell, Buckingham, Coukling, Edmonds, Ferry, Fenator, Frelinghuysen, Harvery, Hamlin, Howe, Ingalls, Mitchell, Morill, du, Vermont, Oglesby, Patterson, Pease, Pratt, Ramsey, Robertson, Sargent, Scott, Sprague, Stewart, Wadleigh, Washburn, West, Windom, Wright. 29.

Contre—Bogy, Boreman, Carpenter, Cooper, Davis, Hayes, Hamilton, M. D. Johnston, Kelly, Lewis, McCreery, Merriman, Norwood, Ransom, Saulsbury et Stockton, 16.

—Morion, Cameron, Hitchcock, Chandler, Ferry, Conkling, Nichlson, Sherman et Logan, sont les monarchistes étaient d'accord pour faire le septennat, ils pourraient faire sans les républicains. Mais un certain nombre de légitimistes et de bonapartistes voteront contre on s'abstiendront.

Que devra faire alors le maréchal? Devra-t-il continuer sa désunion et laisser la France sans gouvernement? Non: son honneur lui fait un devoir de faire une tentative auprès des républicains, mais sans trahir sur les principes, et sans abandonner aucun des intérêts conservateurs de la société.

On ne saurait, en effet, admettre qu'en entraînant dans le septennat les républicains ils auront un pied dans les deux camps. Ils devront, au contraire, y entrer avec le désir sincère de s'unir étroitement aux autres conservateurs au lieu de venir à eux en ennemis. Ils devront, d'ailleurs, accepter tout à la fois à leur profit les bénéfices du pouvoir et ceux de l'opposition.

Le centre gauche sur-tout devra y entrer avec ces sentiments d'union. En agissant ainsi il ne répudiera aucune de ses idées et de ses espérances, et il remplira un devoir social supérieur à toute considération de parti.

Que la République se fonde on non il ne peut y avoir, avec le suffrage universel, que deux partis: le parti conservateur et le parti révolutionnaire, sans les intermédiaires. Or, le parti conservateur ne pourra triompher, avec le suffrage universel, que par l'union de tous ses enfants.

Qu'on ne nous parle pas, avec le suffrage universel, de légitimistes, d'orléanistes, de bonapartistes, de centre gauche. Tous ces partis séparés ne sont, pour le suffrage universel, qu'une bouchée. Et si le suffrage universel pouvait avoir une qualité, il aurait celle de réduire tous les partis à l'impuissance en face des masses populaires.

Que le sénat se fonde, et qu'on profite de l'organisation du septennat pour reconstituer le grand parti conservateur avec tous ses éléments naturels, c'est-à-dire avec la droite et le centre gauche, ayant le centre droit pour pivot.

UNE MACHINE INFERNALE.—On écrit de Constantinople 3 mai:

L'Evènement du jour est un attentat à la vie de Dimitraki bey Aristarchi, commis au moyen d'une machine infernale dans la maison de Savfet pacha, ministre de l'Instruction publique, ancien gouverneur, ancien secrétaire d'ambassade et ci-devant sous-gouverneur de l'île de Crète, et le neveu de l'ambassadeur de Turquie à Berlin.

Il était allé passer quelques jours chez Savfet pacha. Samedi dernier, pendant qu'il était sorti pour faire quelques visites dans le voisinage, un individu, vêtu à l'européenne, est arrivé en voiture chez Savfet pacha et a remis aux gens de la maison une boîte qu'il a dit être envoyée à Aristarchi bey par le métropolitain d'Andrinople.

En rentrant, vers les quatre heures du soir, Aristarchi bey s'empressa d'ouvrir la boîte, dont la clé se trouvait dans l'une des deux lettres, et qui, d'après ces lettres, devait contenir du tabac à fumer que lui envoyait le métropolitain d'Andrinople, ancien ami de sa famille. Mais à peine eut-il fait tourner la clé dans la serrure, qu'une explosion terrible se fait entendre.

Le malheureux bey tombe inanimé sur le parquet, les vitres de la chambre où il se trouvait volent en éclats, le plafond se disjoint et prend feu, les murs se crevassent et la maison entière s'ébranle sur ses fondements.—On accourt, on relève Aristarchi bey à demi-mort, pendant que d'autre part on s'empresse d'éteindre l'incendie. On fait chercher des médecins, qui déclarent que l'état d'Aristarchi bey est grave. Et, en effet, toute sa figure était une plaie.

Les mains et plusieurs parties de son corps étaient profondément atteintes. On a immédiatement transporté chez lui, et son état ne s'est guère amélioré depuis. On craint surtout qu'il n'ait perdu la vue pour toujours: l'inflammation de la face ne permet pas encore de constater l'état de ses yeux.

Quant à l'individu qui avait porté cette boîte chez Savfet pacha, on n'a pu encore le découvrir. La police fait pour cela d'actives recherches, et l'on espère qu'elle parviendra à le découvrir sous peu.

D'après le signalement qu'en donnent les gens de Savfet pacha, il devait être déguisé: il portait de longs cheveux, une barbe blanche très épaisse et de grosses lunettes bleues.

On est à la recherche du cocher qui l'avait conduit et qui pourra sans doute donner quelques indications. Quel pouvait être le mobile de ce monstrueux attentat? On ne peut pas le deviner, et la victime elle-même ne peut pas le dire. Cette machine infernale a eu jusqu'ici pour effets qu'elle a causés, était faite pour tuer cent personnes.

—On écrit de Nimes au *Messager du Midi*:

Lundi, une des actrices de notre Gymnase, Mlle Luciani, a failli périr une seconde fois. Au moment où elle se disposait à se rendre au théâtre vers huit heures du soir, un jeune homme de vingt-cinq ans environ, se joint à elle, la suit de fixe et pénétrant, se présente sur le seuil de l'appartement et demande d'un ton impérieux à parler à Mlle Luciani. On refuse de le laisser entrer: il insiste, et comme on lui ferme la porte au nez, il pousse de véritables rugissements et agite un revolver chargé.

Mlle Luciani ne perd pas la tête: elle appelle au secours; la propriétaire de la maison arrive avec les voisins et on se précipite sur le jeune homme qui se sert de son arme. Un coup de feu retentit, mais personne n'est atteint. Après une lutte de plusieurs minutes qui dut paru des siècles aux acteurs de ce drame, on a pu se rendre maître du jeune forcené. C'est miracle que personne n'ait été blessé. Notez que Mlle Luciani ne connaît pas du tout son agresseur, qui a déclaré se nommer Charles Birnet.

L'actrice qui vient ainsi d'échapper à la mort, est notre première chanteuse d'opérette. Elle est originaire de Toulouse.

Que lui voulait ce fou furieux? On ne le sait pas encore, mais l'instruction éclaircira sans aucun doute cette ténébreuse affaire.

—Le *Constitutionnel* emprunte à l'*Ordre* une nouvelle que nous reproduisons à notre tour sous toutes réserves:

On sait quels projets on prête depuis longtemps à un personnalité très ardente et très brave du parti légitimiste, avec le concours de plusieurs milliers de jeunes gens appartenant à l'aristocratie de l'Ouest.

Des allusions ayant été faites à ces prétendus projets, le maréchal de Mac-Mahon —nous ne disons pas son entourage,—mais le maréchal lui-même—a hautement déclaré qu'il était résolu à réprimer énergiquement toutes tentatives de désordre, d'où qu'elles puissent venir.

LA DROITE ET LE SEPTENNAT.

Voulant ériver d'abondance avec les grands épistoliers de la droite, M. Pradié, l'ingénieux et actif député de l'Aveyron, adresse à l'*Univers* et au *Journal de Paris*, une nouvelle lettre très développée, dont nous détachons les extraits suivants:

.....C'est un devoir pour les républicains et une question d'honneur pour les monarchistes de faire le septennat. Pour, de la droite, ne pas le faire, c'est, de la part des monarchistes de la droite.

La droite ayant contribué à élever le maréchal au pouvoir, c'est pour elle une question d'honneur de ne pas le placer dans l'alternative de donner sa démission ou de faire le septennat avec la gauche. Nous supposons donc nos honorables collègues de